

221C3192
GB00BDSFG982-FS0929

19 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

TECHNIPFMC PLC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2021, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 16 novembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNIPFMC PLC et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations¹ et CNP Assurances qu'elle contrôle, 22 119 572 actions TECHNIPFMC PLC représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC (en direct)	1 144 237	0,25
Bpifrance Participations	20 656 724	4,58
CNP Assurances	318 611	0,07
Total CDC	22 119 572	4,91

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNIPFMC PLC sur le marché par la société Bpifrance Participations.

¹ Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 450 700 480 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.